

HONORAIRES D'AGENCE TARIFS AU 01.05.2025

TRANSACTION SUR IMMEUBLE (à charge vendeur sauf succession) (*) :

	Mandat Simple	Mandat Exclusif
Vente inférieure à 100.000 €	6 500 €	6 000 €
De 100 000 € à 150 000 €	6,5 %	5,5 %
De 150 001 € à 250 000 €	6 %	5 %
De 250 001 € à 400 000 €	5,5%	4,5%
De 400 001 € à 600 000 €	5%	4%
De 600 001 € à 800 000 €	4,75 %	3,75 %
De 800 001 € à 1 000 000 €	4,50 %	3.50 %
Vente supérieure à 1 000 001 €	4 ,25%	3,25 %
Parking ou box	10%	10%

VENTE DE FONDS DE COMMERCE & DROIT AU BAIL (*) :

- Cession de fonds de commerce inférieure à 50.000 € : forfait de 6000 € TTC
- Cession supérieure à 50.001 € : 10% HT du montant de la cession TTC

LOCATION :

- Honoraires à la charge du bailleur : 15 € TTC / m2
- Honoraires à la charge du locataire : 15 € TTC / m2
- Pour les appartements inférieurs à 30 m2 : minimum forfaitaire de 500.00 € TTC à la charge du bailleur

Les honoraires comprennent les frais de publicité - les visites - la constitution du dossier du locataire - la rédaction du bail - l'état des lieux d'entrée

- Location d'un local commercial : 10% HT du loyer hors charge triennal à la charge du preneur

Les honoraires comprennent les frais de publicité – les visites – la constitution du dossier technique de mise en location et la constitution du dossier locataire

- Location d'un parking/box : 200 € TTC à la charge du bailleur et du locataire.

Les honoraires comprennent les frais de publicité - les visites - la constitution du dossier du locataire - la rédaction du bail - l'état des lieux d'entrée

GESTION LOCATIVE :

- Honoraires mensuel à la charge du bailleur de 6,50 % TTC du loyer cc / option d'assurance de loyer impayé à 2 % TTC mensuel

(*) honoraires non cumulatifs pouvant être arrondis au millier d'euros près.

TVA en vigueur au 01.05.205 : 20%